

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 12 Mars 2020
Délibération n°20200312_05Nombre de conseillers titulaires

En exercice : 74

Présents : **48**

Absents : 26

- dont suppléés : **1**- dont représentés : **13****Votants : 62**

- dont « pour »: 62

- dont « contre »: 0

- dont abstention : 0

**Objet : ÉCONOMIE : attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises
COUP DE POUCE Cœur de Charente – « l'Epicierie d'Isabelle »**

Le jeudi 12 mars 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 06 mars 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes d'AUNAC-SUR-CHARENTE.

Présents: CAILLAUD Nadia - AYRAULT Jean-Paul - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - GAGNAIRE Marie-Claire PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James - RIVOLET Patricia - ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - PÉNAUD André - POTEL Maryse - LOTTE Michel - BUTON Sylviane - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

CORNU Jean-Pierre représenté par son suppléant Francis CHARRAUD

PARTAUD Xavier : pouvoir à AYRAULT Jean-Paul

FLAUD Yves : pouvoir à BOUCHAUD Gérard

CRINE Jean-Jacques : pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre

BRUN Jackie : pouvoir à KAUD Pascal

BERTHAULT Patrick : pouvoir à BUTON Sylviane

THURU Marie-Danielle : pouvoir à CROIZARD Christian

BERNARDAUD Thierry : pouvoir à CHABAUTY James

BEAU Nathalie : pouvoir à BERTRAND Didier

BROUTÉ Alain : pouvoir à STASIAK Jean-Louis

BOURIN Michel : pouvoir à BOIREAUD Philippe

DE LUSTRAC Jean-Marc : pouvoir à VINCENT Gérard

ROUMAGNE Magalie : pouvoir à POTEL Maryse

CAMY Bruno : pouvoir à PÉNAUD André

JABOIN-VIGREUX Véronique

Absents non excusés : BASSET Véronique - PREVAUTEL Caroline - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - DURAND Jean-Louis - LACOEUILLE Bernard - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : Laurent DANEDE.

**Objet : ÉCONOMIE : attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises
COUP DE POUCE Cœur de Charente – « L'Épicerie d'Isabelle »**

Vu le règlement de minimis n°1407/2013 ;

Vu l'article 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de l'assemblée plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 1^{er} avril 2019 approuvant la signature de la convention au titre du SRDEII entre la Région et la Communauté de communes Cœur de Charente ;

Vu la délibération n°20190523_07 en date du jeudi 23 mai 2019 approuvant le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Cœur de Charente » ;

Vu le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Cœur de Charente » ;

Considérant la demande de subvention déposée par « L'Épicerie d'Isabelle » le 9 décembre 2019 ;

Considérant l'avis formulé par le comité de sélection ayant auditionné la candidate le 25 février 2020 ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie précise que Madame Isabelle LE FLOHIC a déposé une primo-demande de subvention le 9 décembre 2019 pour son entreprise de commerce. Il s'agit d'une épicerie ambulante, basée à Luxé, qui apporte des produits de première nécessité en zone rurale (prédominance de personnes âgées dans sa clientèle).

Son investissement matériel consiste en l'achat d'un véhicule. Celui-ci est éligible car il s'agit d'un véhicule de tournée alimentaire neuf. Il ne s'agit pas du simple renouvellement de matériel obsolète, ce véhicule lui permettant de proposer plus de services et plus de produits que l'ancien. Il est également plus ergonomique et sera source de gains de productivité.

Le montant des investissements matériels éligibles est de 77 406€ HT pour le remplacement de son véhicule de tournée. Le montant éligible est plafonné à 25 000€, c'est donc le montant retenu comme assiette de la subvention.

En application du taux de 20% de subvention et conformément à l'avis du comité de sélection, Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie propose d'attribuer une subvention de 5 000€ à l'entreprise « L'épicerie d'Isabelle ».

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'OCTROYER la subvention précitée à l'entreprise requérante,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision,**
- **D'INSCRIRE les crédits en découlant au titre du BP 2020.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

